ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

tribunaux des affaires de sécurité sociale

Question écrite n° 97622

Texte de la question

M. Jean-David Ciot attire l'attention de M. le garde des sceaux, ministre de la justice sur le fonctionnement et le financement des tribunaux des affaires de la sécurité sociale (TASS). Les deux assesseurs sont choisis sur proposition syndicale. Cependant, les syndicats en question prennent part à la gestion de la sécurité sociale. Les assesseurs peuvent ainsi être à la fois juge et partie. De plus, il pourrait exister une certaine partialité envers les justiciables syndiqués. Par ailleurs, le financement des TASS apparaît problématique. Les deux assesseurs ainsi que le magistrat en activité sont rémunérés par la sécurité sociale et non pas par le ministère de la justice. Il semble donc exister une méconnaissance du principe d'indépendance de la justice. Il lui demande si une réforme du système juridique imputé aux affaires de la sécurité sociale est envisagée, afin de respecter les principes d'égalité et d'indépendance de la justice.

Données clés

Auteur : M. Jean-David Ciot
Circonscription : Bouches-du-Rhône (14e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 97622
Rubrique : Justice
Ministère interrogé : Justice
Ministère attributaire : Justice

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 12 juillet 2016, page 6528
Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)